



**Commission des  
établissements humains**

Distr.  
GENERALE

HS/C/18/8  
15 novembre 2000

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Dix-huitième session  
Nairobi, 12 - 16 février 2001  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES  
ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT) POUR L'EXERCICE BIENNAL  
2002 – 2003 ET BUDGET DE LA FONDATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002 - 2003**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

1. Conformément au plan à moyen terme pour la période 2002 – 2005, le programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour l'exercice biennal visera essentiellement à promouvoir : en premier lieu, l'adoption et l'application par les Etats membres de politiques de construction et de rénovation de logements et de systèmes d'occupation résidentielle mieux adaptés et plus efficaces, en deuxième lieu, l'amélioration des systèmes de gestion et d'administration locale pour que les établissements humains puissent mieux faire face à l'augmentation de la demande de services de base et, en troisième lieu, le renforcement de la coopération internationale pour le logement et le développement d'établissements humains durables.
2. Le point fort du programme de travail au cours de l'exercice biennal sera la consolidation des campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation et l'administration des villes, qui ont été toutes deux lancées en l'an 2000. Ces campagnes constitueront toujours le point de départ et le cadre à l'intérieur duquel s'inscriront les activités relatives au logement et au développement urbain, respectivement, et combineront activités opérationnelles et normatives. Elles viendront également constamment renforcer les liens entre les deux thèmes du Programme pour l'habitat et seront à l'évidence coordonnées et, le cas échéant, fusionnées, avec l'appui direct des gouvernements et d'autres partenaires.

---

\* HS/C/18/1

K0050353 291200

3. Trois grands changements sont à noter dans le programme de travail pour l'exercice 2001 – 2002 : premièrement, l'accent sera mis sur la promotion de réformes des législations nationales sur les droits en matière de logement et d'occupation et l'administration des villes; deuxièmement, un forum urbain sera créé dans le cadre du nouveau rôle du CNUEH (Habitat) au sein du système de chef de projet conçu pour faciliter la mise en œuvre du Programme pour l'habitat par les organismes des Nations Unies; troisièmement, une plus large place sera faite à l'intégration des questions d'équité entre les sexes, y compris l'incorporation de la dimension égalité entre les sexes dans les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat du programme. Une attention particulière sera accordée dans le programme de travail au rôle des femmes dans le développement des établissements humains et les campagnes mondiales seront mises à profit pour promouvoir un renforcement de leur rôle.

4. Le programme de travail s'inscrit dans le droit fil du plan d'action du Programme pour l'habitat adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en juin 1996, lequel définissait deux grands objectifs : un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde en pleine urbanisation. Le programme sera scindé en deux sous-programmes, à savoir le sous-programme 1, un logement convenable pour tous, et le sous-programme 2, développement urbain durable. Il s'appuiera sur le plan à moyen terme pour la période 2002 – 2005, dont l'application au cours de cet exercice biennal sera essentiellement axée sur la dimension urbaine des établissements humains durables, surtout dans le cadre du sous-programme 2. En outre, les résolutions de l'Assemblée générale sous-tendront le programme de travail, notamment la résolution 53/242 du 28 juillet 1999 (rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains), la résolution 54/209 du 22 décembre 1999 (suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)) et la résolution 54/232 du 28 juillet 1999 (mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté).

5. Les résolutions de la Commission des établissements humains orienteront également le programme de travail, en particulier la résolution 16/22 du 6 mai 1997 (coopération pour éliminer la pauvreté), la résolution 17/1 du 14 mai 1999 (suivi de la Conférence des Nations Unies sur des établissements humains (Habitat II)), la résolution 17/7 du 14 mai 1999 (revitalisation du Centre (Habitat)), la résolution 17/17 du 14 mai 1999 (coopération internationale pour la mise en œuvre du Programme pour l'habitat) et la résolution 17/22 du 14 mai 1999 (coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement).

6. Deux résolutions de la Commission des établissements humains contiennent des directives plus précises pour la mise en œuvre de certains éléments du sousprogramme 1, un logement convenable pour tous ; il s'agit des résolutions 16/7 du 7 mai 1997 (la réalisation du droit à un logement convenable) et 16/15 du 6 mai 1997 (contribution des secteurs privé et non gouvernemental à la production de logement pour les groupes à faible revenu). Le sous-programme 2 s'inspirera également pour partie de deux résolutions spécifiques de la Commission des établissements humains : les résolutions 16/3 du 6 mai 1997 (atténuation des catastrophes) et 17/10 du 14 mai 1999 (dimension rurale du développement urbain durable).

## TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	4
A. Objectifs globaux du programme.....	4
B. Stratégie.....	4
C. Principales innovations.....	4
II. SOUS-PROGRAMME 1 : UN LOGEMENT CONVENABLE POUR TOUS .....	5
A. Objectifs .....	5
B. Stratégie.....	5
C. Principales innovations ayant une incidence sur la réalisation des objectifs.....	6
D. Réalisations escomptées et indicateurs de résultat .....	6
E. Produits .....	11
III. SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE .....	12
A. Objectifs .....	12
B. Stratégie.....	13
C. Principales innovations ayant une incidence sur la réalisation des objectifs.....	14
D. Réalisations escomptées et indicateurs de résultat .....	14
E. Produits .....	18
IV. APPUI AUX PROGRAMMES .....	20
A. Objectifs .....	20
B. Réalisations escomptées et indicateurs de résultat .....	20
C. Produits .....	21
Annexe	
LIENS ENTRE LES OBJECTIFS ET LES PRODUITS ET SERVICES ET RESPONSABILITES ORGANISATIONNELLES POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DES SOUS-PROGRAMMES .....	24

## I. INTRODUCTION

### A. Objectifs globaux du programme

1. Les conditions de logement des plus démunis dans le monde, que ce soit dans des établissements urbains ou ruraux, n'ont cessé de se détériorer depuis 1996. Dans le même temps, les pays en développement ont continué à connaître une urbanisation rapide, et de nombreux établissements urbains ne peuvent pas faire face à l'augmentation de la pauvreté. Vue ces tendances, et conformément au Programme pour l'habitat et au plan à moyen terme pour la période 2002 – 2005, le programme de travail aura trois grands objectifs : premièrement, contribuer à l'amélioration des conditions de logement des populations urbaines et rurales défavorisées dans le monde grâce à l'adoption et à l'application de régimes d'occupation résidentielle et de politiques de construction et de rénovation de logements mieux adaptés et plus efficaces, deuxièmement, favoriser un développement plus durable des établissements humains grâce à l'adoption de modes de gestion des affaires publiques ouverts, accessibles, transparents, participatifs et responsables et, troisièmement, renforcer la coopération internationale dans le domaine du logement et du développement durable des établissements humains.

### B. Stratégie

2. Comme pour l'exercice biennal 1999 – 2000, le programme de travail sera scindé en deux sous-programmes, correspondant aux deux objectifs du Programme pour l'habitat, à savoir : le sous-programme 1, un logement convenable pour tous, et le sous-programme 2, développement urbain durable. Les campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et pour une bonne administration des villes, qui sont les initiatives les plus importantes du programme, constitueront toutes deux un point de départ et un cadre pour la réalisation des activités au titre des sous-programmes 1 et 2, respectivement. Les campagnes mondiales serviront à faire mieux connaître les questions de politique générale, en fonction des priorités nationales et régionales, avec l'appui du CNUEH (Habitat) ou d'autres organismes des Nations Unies et réseaux de partenaires mondiaux, régionaux et nationaux. Les deux campagnes mondiales obéiront à trois grands mots d'ordre : débats normatifs, activités de mobilisation et renforcement des capacités. Le sous-programme 1 continuera à promouvoir des politiques d'occupation et de création de logements fondées sur le respect des droits, en partenariat avec plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Haut commissariat aux droits de l'homme. A travers la campagne mondiale pour une bonne administration des villes, le sous-programme 2 privilégiera le renforcement des pouvoirs locaux et de processus décisionnels ouverts, surtout en milieu urbain.

3. Deux autres catégories d'activités seront menées dans le cadre du sous-programme 1 comme du sous-programme 2 : premièrement, les activités intersectorielles, axées sur l'appui analytique, la surveillance, l'évaluation et l'intégration des questions d'équité entre les sexes; deuxièmement, les activités de coopération technique et régionale, qui porteront essentiellement sur l'appui aux régions et aux pays dans le cadre des campagnes mondiales, notamment pour l'assainissement des quartiers insalubres, l'adoption de stratégies de développement urbain et le renforcement des capacités en partenariat avec les gouvernements.

### C. Principales innovations

4. Un infléchissement radical des politiques est nécessaire pour enrayer la détérioration des conditions de logement des plus démunis. Cette réorientation politique suppose que l'on considère les pauvres comme des partenaires plutôt que des objets dans le processus de

développement et que l'on favorise des politiques fondées sur l'insertion sociale, économique et physique, ainsi que sur l'équité entre les sexes. Pour faire face aux problèmes de pauvreté urbaine et d'administration publique, il faudra appuyer les autorités locales et promouvoir des mesures de décentralisation, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et financières, et une gestion efficace et viable des affaires publiques à l'échelon local. Cela devra passer par l'adoption de politiques soucieuses d'équité entre les sexes et de systèmes législatifs adaptés, qu'il s'agisse de logement ou d'administration publique. En conséquence, l'accent sera désormais mis sur une plus grande coordination des activités au titre des deux sous-programmes autour des questions de réforme législative, et une attention particulière sera accordée au rôle des femmes dans le développement des établissements humains. Autre nouveauté, un forum urbain sera constitué en 2002, dans le cadre du système de chef de projet conçu pour faciliter la mise en œuvre du Programme pour l'habitat au sein du système des Nations Unies et pour rationaliser la présentation de rapports à la Commission des établissements humains et au Conseil économique et social. Le forum urbain, dont le CNUEH (Habitat) assurera le secrétariat, se réunira tous les deux ans.

## II. SOUS-PROGRAMME 1 : UN LOGEMENT CONVENABLE POUR TOUS

### A. Objectifs

5. Comme indiqué dans le plan à moyen terme pour la période 2002 – 2005, l'objectif global du sous-programme, qui s'articulera autour de la campagne mondiale pour la sécurité d'occupation, est de créer les conditions voulues pour améliorer l'accès au logement des pauvres dans le monde, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Les objectifs spécifiques du sous-programme pour l'exercice biennal seront les suivants : premièrement, plaider en faveur de la sécurité d'occupation et pour que soit reconnue l'importance qu'il y a à considérer les populations urbaines défavorisées comme des partenaires pour l'amélioration des conditions de logement et d'occupation au niveau local, national, régional et mondial; deuxièmement, contribuer à renforcer les capacités nationales d'examen et de modification des législations, dans un contexte de droit au logement et d'égalité entre hommes et femmes; troisièmement, s'employer à améliorer l'accès à des services de base tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion des déchets, dans les établissements urbains comme ruraux, ainsi qu'à améliorer les transports urbains et à faciliter les déplacements; quatrièmement, s'efforcer d'offrir aux populations urbaines défavorisées un meilleur accès à un financement et au crédit, en particulier des formes de crédit plus adaptées; cinquièmement, rester au fait des conditions de logement dans le monde et des tendances en la matière, ainsi que des progrès accomplis dans la réalisation de la dimension logement du Programme pour l'habitat; sixièmement, contribuer à assurer la cohérence et la continuité des programmes du CNUEH (Habitat) sur les questions intersectorielles de politique générale, notamment d'équité entre les sexes et de renforcement des capacités, ainsi que de ses normes et instruments et de sa stratégie de l'information; septièmement, appuyer l'élaboration, au niveau national et municipal, de politiques d'assainissement des quartiers insalubres axées sur l'être humain, en exploitant à une plus large échelle l'expérience acquise sur le plan local.

### B. Stratégie

6. La réalisation de l'objectif consistant à améliorer l'accès au logement des plus démunis dans le monde, surtout dans les pays en développement, passe par l'adoption d'un cadre politique plus adapté, qui reconnaisse l'importance qu'il y a à associer les pauvres en tant que partenaires actifs du développement. L'introduction de systèmes plus efficaces d'administration locale, objectif général du sous-programme 2, conditionnera le succès du sous-programme sur le

logement. Le sous-programme sera axé autour de la campagne mondiale pour la sécurité d'occupation, qui permettra de promouvoir la création de logements et les politiques d'occupation fondées sur le respect des droits. Les activités se répartiront en trois grandes catégories : régimes fonciers, politiques de logement, infrastructures et services de base.

7. Pour la réalisation du sous-programme 1, le Centre coopérera avec ses principaux partenaires, à savoir les administrations centrales, les autorités locales et leurs associations, les partenaires donateurs, les institutions de renforcement des capacités pour le développement local, les instituts de recherche et de formation sur les établissements humains, les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des établissements humains, y compris les organisations issues de la société civile ou appartenant au secteur privé. Plus précisément, le Centre travaillera en partenariat avec les organisations ci-après dans les domaines précisés : premièrement, les réseaux régionaux et nationaux d'organisations non gouvernementales et communautaires représentant et rassemblant les populations urbaines défavorisées; deuxièmement, le Haut commissariat aux droits de l'homme dans le domaine du droit au logement; troisièmement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour ce qui est des activités de coopération technique visant à améliorer les conditions de logement des pauvres; quatrièmement, la Banque mondiale pour l'assainissement des quartiers insalubres et des squats dans les pays en développement, dans le cadre de l'Alliance des villes; cinquièmement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau des villes en Afrique, dans le cadre du programme gestion de l'eau pour les villes africaines.

#### C. Principales innovations ayant une incidence sur la réalisation des objectifs

8. Toute variation des principaux facteurs ci-après influera grandement sur la réalisation des objectifs du sous-programme : premièrement, le niveau de financement extrabudgétaire, surtout pour les activités de coopération technique; deuxièmement, la volonté des Etats membres de se prévaloir de services consultatifs et d'une assistance technique en général; troisièmement, la disposition des Etats membres à accepter les conseils techniques donnés et à poursuivre les politiques et stratégies engagées par le biais des projets et programmes d'assistance technique qui ont été réalisés.

#### D. Réalisations escomptées et indicateurs de résultat

9. Les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat du sous-programme sont présentés dans les tableaux ci-après.

**Objectif a) :** Plaider en faveur de la sécurité d'occupation et pour que soit reconnue l'importance qu'il y a à considérer les populations urbaines défavorisées comme des partenaires pour l'amélioration des conditions de logement et d'occupation aux niveaux local, national, régional et mondial

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Vaste débat à l'échelon mondial sur les normes de sécurité d'occupation et connaissance de ces normes	☐ Nombre de pays ayant adopté les normes de sécurité d'occupation
2. Rôle accru des femmes dans la définition des politiques de logement et d'occupation aux niveaux local et national, et évolution correspondante des valeurs et des mentalités	☐ Nombre de femmes encadrant les activités organisées au titre de la campagne pour la sécurité d'occupation aux niveaux local et national
3. Maîtrise de la campagne pour la sécurité d'occupation par les partenaires des différentes régions, notamment les organisations représentant les pauvres, du fait de leur participation aux activités menées à ce titre	☐ Nombre de pays et de villes de différentes régions associant des organisations représentant les populations urbaines défavorisées, et d'autres organisations non gouvernementales, aux activités de la campagne pour la sécurité d'occupation
4. Elargissement de la gamme des options ouvertes aux pauvres en matière d'occupation et plus large application de celles-ci par les gouvernements	☐ Nombre de pays et de villes adoptant des politiques en matière de sécurité d'occupation donnant davantage de possibilités aux pauvres
5. Diminution du nombre d'expulsions forcées et augmentation concomitante d'un règlement négocié à l'échelon local des différends en matière de propriété foncière et de terrains urbains	☐ Nombre de pays et de villes adoptant des mécanismes de règlement négocié des conflits portant sur les terrains urbains et de réduction des expulsions forcées

**Objectif b) :** Contribuer à renforcer les capacités nationales d'examen et de modification des législations foncières et relatives au logement, dans un contexte de droit au logement et d'égalité entre hommes et femmes

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Plus grande prise de conscience de l'importance du droit au logement et reconnaissance de ce droit	☐ Nombre d'associations d'autorités locales et d'organisations non gouvernementales reconnaissant l'importance du droit au logement dans leurs plates-formes et programmes
2. Législations nationales sur le logement plus adaptées, qui reconnaissent l'importance du droit au logement	☐ Nombre de pays adoptant de nouvelles lois sur le logement ou modifiant la législation existante pour renforcer le droit au logement, sur la base des lignes directrices en la matière
3. Renforcement du droit des femmes à la propriété et à un héritage égal	☐ Pays et villes adoptant des politiques et des lois reconnaissant le droit des femmes à détenir des titres de propriété et à un héritage égal

**Objectif c) :** S'employer à améliorer l'accès à des services de base tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion des déchets, dans les établissements urbains comme ruraux, ainsi qu'à améliorer les transports urbains et à faciliter les déplacements

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de gestion des déchets et de transports publics dans les pays en développement	☐ Nombre de pays et d'autorités locales élaborant et mettant en œuvre des stratégies globales de renforcement des capacités pour améliorer les services de base, en particulier l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets et les transports publics

**Objectif d) :** S’efforcer d’offrir aux populations urbaines défavorisées un meilleur accès à un financement et au crédit, ainsi que des formes de crédit plus adaptées, surtout pour les citoyens pauvres

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Disponibilité d’un financement et de crédits plus importants pour les activités de construction de logements destinés aux groupes à faible revenu et meilleur accès des femmes au crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Nombre de pays et de villes appliquant des politiques, programmes et projets visant à dégager un financement et des crédits plus importants pour la construction de logements et d’établissements destinés aux groupes à faible revenu</li> </ul>

**Objectif e) :** Rester au fait des conditions de logement dans le monde et des tendances en la matière, ainsi que des progrès accomplis dans la réalisation de la dimension logement du Programme pour l’habitat

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Acceptation et utilisation sur le plan mondial des informations et données compilées par le CNUEH (Habitat) sur les conditions de logement et les progrès accomplis dans la réalisation de la dimension logement du Programme pour l’habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Utilisation par les institutions et le public du rapport 2003 sur l’Etat des villes dans le monde, de la base de données statistiques sur les établissements humains et de la base de données sur les indicateurs urbains, attestée par le nombre de personnes consultant les sites Internet respectifs</li> </ul>
2. Bon fonctionnement des réseaux de partenaires, des arrangements interorganisations et des forums de professionnels, aux fins d’échange d’informations sur les établissements humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Création du Forum urbain et nombre de nouveaux membres des réseaux nationaux et locaux d’observatoires urbains</li> </ul>

**Objectif f) :** Contribuer à assurer la cohérence et la continuité des programmes du Centre sur les questions intersectorielles de politique générale (notamment d'équité entre les sexes et de renforcement des capacités), ainsi que de ses normes et instruments et de sa stratégie de l'information

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Intégration des questions d'équité entre les sexes et du renforcement des capacités dans les programmes et projets sur les établissements humains	☐ Nombre de projets et programmes de pays appuyés par le CNUEH (Habitat) comportant manifestement une dimension équité entre les sexes et renforcement des capacités
2. Elaboration et application coordonnées de normes et instruments génériques pour le développement et la gestion des établissements humains	☐ Nombre de projets et de programmes de pays recourant aux normes et instruments mis au point par le Centre pour la planification et la gestion des établissements humains
3. Utilisation accrue des meilleures pratiques et d'autres produits d'information compilés par le CNUEH (Habitat)	☐ Nombre de personnes consultant les sites Internet «Meilleures pratiques» et «Débats d'Habitat» du Centre au cours de l'exercice biennal

**Objectif g) :** Appuyer l'élaboration, aux niveaux national et municipal, de politiques d'assainissement des quartiers insalubres axées sur l'être humain, en exploitant à une plus large échelle l'expérience acquise sur le plan local

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Politiques d'assainissement des quartiers insalubres mieux conçues et fondées sur le partenariat et appui aux initiatives des citoyens pauvres	☐ Mise en œuvre par les pays et les villes de programmes d'assainissement des quartiers insalubres et création de partenariats avec les organisations représentant les pauvres
2. Politiques plus judicieuses de logement fondées sur l'initiative personnelle pour les communautés urbaines à faible revenu	☐ Amélioration et mise en œuvre par les pays et les villes de politiques de logement urbain fondées sur l'initiative personnelle pour les communautés à faible revenu
3. Meilleur appui du Centre aux programmes et projets de création de logements et mobilisation de ressources financières auprès d'autres organisations pour la création de logements	☐ Nombre de projets et programmes nationaux de logement d'autres organisations recevant un appui et montant des ressources financières d'autres organisations mobilisées pour la création de logements

E. Produits

10. Au cours de l'exercice biennal, les produits suivants seront réalisés au titre du sous-programme 1.

1. Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts

a) Documentation à l'intention des organes délibérants

i) Rapports établis à l'initiative du secrétariat :

a. Déclaration sur les normes de sécurité d'occupation (révision).

2. Autres activités de fond

a) Promotion d'instruments juridiques, y compris élaboration de normes connexes

i) Guide juridique sur les différents régimes d'occupation, recensant les options en faveur des pauvres;

ii) Instruments de promotion d'un statut d'occupation égal pour les femmes, surtout en ce qui concerne les titres de propriété et le droit à l'héritage;

iii) Lignes directrices sur la réforme des législations du logement.

b) Autres publications périodiques

i) Bulletins trimestriels de la revue Les débats d'Habitat.

c) Autres publications non périodiques

i) Publications, sur papier et sur Internet, et diffusion de documents directifs sur la sécurité d'occupation;

ii) Rapport sur les progrès accomplis dans l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes en matière de titres de propriété et de droit à l'héritage;

iii) Rapport sur la réalisation du droit au logement, y compris établissement d'un index composite sur le droit au logement;

iv) Lignes directrices pour l'amélioration de la salubrité de l'environnement grâce à la rénovation des quartiers insalubres;

v) Pochettes de gestion et dossiers de formation pour améliorer l'accès aux services dans les établissements urbains des groupes à faible revenu, l'accent étant mis sur les interventions communautaires et la participation des petites entreprises du secteur privé;

vi) Documents d'orientation et lignes directrices sur les questions intersectorielles de fond qui concernent les deux sous-programmes, telles que l'équité entre les sexes et la réduction de la pauvreté.

d) Supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.)

i) Bases de données fiables et d'accès facile contenant des indicateurs, des statistiques et d'autres informations sur les conditions de logement et les tendances en la matière ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation du volet logement du Programme pour l'habitat.

ii) Bibliothèque consultable des meilleures pratiques et produits d'information connexes à l'intention du public.

3. Coopération technique

a) Services consultatifs fournis à la demande des gouvernements

i) Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et réalisation de projets connexes dans toutes les régions (fonds extrabudgétaires);

ii) Mémoires d'accord/accords avec les organisations partenaires dans toutes les régions (fonds extrabudgétaires);

iii) Services consultatifs pour l'amélioration des services de base dans les villes petites et moyennes, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement (fonds extrabudgétaires);

iv) Services consultatifs sur les régimes de logement fondés sur l'initiative personnelle, le crédit au logement et les microcrédits pour la construction de logements destinés aux groupes à faible revenu, dans un contexte de sécurité d'occupation (fonds extrabudgétaires).

b) Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques)

i) Atelier interrégional sur les systèmes de microcrédit pour les établissements destinés aux groupes à faible revenu (2003; fonds extrabudgétaires).

c) Projets opérationnels (nationaux, régionaux, interrégionaux)

i) Projets de renforcement des capacités, de création de réseaux et de démonstration sur la promotion de la sécurité d'occupation dans les pays se relevant d'un conflit (fonds extrabudgétaires);

ii) Elaboration de programmes et politiques d'assainissement des quartiers insalubres en Afrique, dans les pays arabes, en Asie et en Amérique latine (fonds extrabudgétaires).

III. SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

A. Objectifs

11. Conformément au plan à moyen terme pour la période 2002–2005, l'objectif global du sous-programme 2, développement urbain durable, consistera, dans le cadre de la Campagne mondiale pour une bonne administration des villes, à améliorer l'efficacité de la gestion et de l'administration publiques à l'échelon local dans les pays en développement, grâce à l'adoption de modes de gestion des affaires publiques socialement inclusants, ouverts, accessibles, transparents, participatifs, efficaces, performants et responsables. Les objectifs spécifiques du

sous-programme sont les suivants : premièrement, promouvoir les normes de bonne administration des villes auprès des gouvernements et des municipalités, des organisations émanant de la société civile et des organisations non gouvernementales; deuxièmement, contribuer à renforcer les capacités des autorités locales en encourageant et appuyant les politiques, mesures législatives et programmes de décentralisation et une amélioration de la gestion et des finances municipales; troisièmement, promouvoir la sécurité dans les villes, grâce à des stratégies de prévention de la criminalité mises au point par les municipalités et les organisations issues de la société civile, ainsi que par des stratégies de prévention et gestion des catastrophes; quatrièmement, favoriser une bonne administration des villes en améliorant la gestion et la planification environnementales; cinquièmement, rester au fait de la situation en milieu urbain dans le monde et des tendances en la matière, ainsi que des progrès accomplis dans la réalisation de la dimension développement urbain du Programme pour l'habitat; sixièmement, contribuer à assurer la cohérence et la continuité des programmes du Centre sur les questions intersectorielles de politique générale (y compris l'équité entre les sexes et le renforcement des capacités), ainsi que de ses normes et instruments et de sa stratégie d'information; septièmement, appuyer l'application des normes de bonne administration des villes, surtout auprès des autorités locales.

## B. Stratégie

12. Le sous-programme s'articulera autour de la campagne mondiale pour une bonne administration des villes, qui permettra de promouvoir des normes de bonne administration des villes et de renforcer les autorités locales. Les activités au titre du sous-programme se répartiront en quatre grandes catégories : administration des villes, environnement, finances municipales et gestion des catastrophes.

13. Pour la réalisation du sous-programme 2, le Centre coopéra avec ses principaux partenaires, à savoir les administrations centrales, les autorités locales et leurs associations, les partenaires donateurs, les institutions de renforcement des capacités pour le développement local, les instituts de recherche et de formation sur des établissements humains, les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des établissements humains, y compris les organisations issues de la société civile ou appartenant au secteur privé. Plus précisément, le Centre travaillera en partenariat avec les organisations suivantes : premièrement, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, la Fédération mondiale des villes jumelées et d'autres associations internationales d'autorités locales, pour promouvoir les normes de bonne gestion des affaires publiques au niveau local; deuxièmement, le PNUD, dans les domaines de l'administration des villes et de la réduction de la pauvreté, par le biais du Programme de gestion urbaine; troisièmement, la Banque mondiale, pour aider les pays à mettre en œuvre des stratégies de développement urbain dans le cadre de l'Alliance des villes et développer la base de données sur les indicateurs urbains; quatrièmement, le PNUE, dans le domaine de la planification et de la gestion de l'environnement en milieu urbain, surtout dans le cadre du Programme Cités durables; cinquièmement, le Conseil international pour les initiatives écologiques communales (ICLEI), Environnement et développement du tiers monde (ENDA) et la Society for Development Studies (SDS, New Delhi), pour la mise au point d'indicateurs urbains dans le cadre du réseau de l'Observatoire mondial des villes; sixièmement, la Fondation Rockefeller pour la réalisation de certains volets de la Campagne mondiale pour une bonne administration des villes en Afrique de l'Est et en Afrique australe; septièmement, la Fondation Ford pour la compilation des innovations en matière d'administration locale, également dans le contexte de la campagne mondiale pour une bonne administration des villes.

C. Principales innovations ayant une incidence sur la réalisation des objectifs

14. Toute variation des principaux facteurs ci-après influera grandement sur la réalisation des objectifs du sous-programme dans les domaines suivants : premièrement, le niveau de financement extrabudgétaire, surtout pour les activités de coopération technique; deuxièmement, la volonté des Etats membres de se prévaloir de services consultatifs et d'une assistance technique en général; et troisièmement, la disposition des Etats membres à accepter les conseils techniques donnés et à poursuivre les politiques et stratégies engagées par le biais des projets et programmes d'assistance technique qui ont été réalisés.

D. Réalisations escomptées et indicateurs de résultat

15. Les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat du sous-programme sont présentés dans les tableaux ci-après.

**Objectif a) :** Promouvoir les normes de bonne administration des villes auprès des gouvernements et des municipalités, des organisations émanant de la société civile et des organisations non gouvernementales

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Débat à l'échelon mondial sur les normes de bonne administration des villes, débouchant sur l'élaboration d'un instrument générique agréé	<input type="checkbox"/> Nombre d'associations de villes ayant adopté les normes de bonne administration des villes
2. Sensibilisation du public aux pratiques de bonne administration des villes et à leur application concrète	<input type="checkbox"/> Nombre de personnes consultant le site Internet sur les villes représentatives du CNUEH (Habitat) au cours de l'exercice biennal
3. Changement de valeurs, de comportement et d'attitude en matière d'administration des villes au niveau municipal et national	<input type="checkbox"/> Nombre de pays ayant entrepris une réforme de leurs politiques nationales et locales et de leurs systèmes juridiques pour une bonne administration des villes

**Objectif b) :** Contribuer à renforcer les capacités des autorités locales en encourageant et appuyant les politiques, mesures législatives et programmes de décentralisation et une amélioration de la gestion et des finances municipales

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Débat à l'échelon mondial sur la Charte mondiale de l'autonomie locale et vaste diffusion de la Charte	☐ Nombre de pays ayant adopté ou appliquant des politiques de décentralisation conformes à la Charte mondiale de l'autonomie locale
2. Conception, avec les institutions partenaires, d'instruments visant à améliorer la législation relative à la gestion urbaine et à accroître les recettes des municipalités	☐ Nombre de gouvernements et d'autorités locales ayant accepté et commençant à mettre en pratique les conseils du Centre sur l'amélioration de la législation en matière de gestion urbaine et de finances municipales

**Objectif c) :** Promouvoir la sécurité dans les villes, grâce à des stratégies de prévention de la criminalité mises au point par les municipalités et les organisations issues de la société civile ainsi que des stratégies de prévention et de gestion des catastrophes

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Institutionnalisation de l'initiative pour des villes plus sûres dans diverses villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine	☐ Institutionnalisation de l'initiative pour des villes plus sûres dans dix villes au moins
2. Utilisation d'instruments mis au point par le CNUEH (Habitat) sur la violence contre les femmes, les jeunes en danger, les systèmes communautaires de médiation et de maintien de l'ordre	☐ Lancement de processus nationaux et étude et évaluation de quatre cas au maximum d'application d'instruments de réduction de la vulnérabilité
3. Renforcement et institutionnalisation des relations avec l'association mondiale des autorités locales pour la réduction des catastrophes, en tant qu'instrument de diffusion des normes de bonne administration des villes	☐ Création d'un réseau d'autorités locales visant à promouvoir la gestion des risques et des catastrophes en milieu urbain

**Objectif d) :** Favoriser une bonne administration des villes en améliorant la planification et la gestion environnementales

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Adoption de législations nationales et élaboration de politiques permettant la réalisation d'un développement urbain durable grâce à des méthodes de planification et de gestion environnementales	❑ Adoption d'une législation et de politiques favorisant le développement urbain durable à l'échelon local dans six pays au moins

**Objectif e) :** Rester au fait de la situation en milieu urbain dans le monde et des tendances en la matière, ainsi que des progrès accomplis dans la réalisation de la dimension développement urbain du Programme pour l'habitat

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Acceptation et utilisation sur le plan mondial des informations et données compilées par le Centre sur les conditions de logement et les progrès accomplis dans la réalisation de la dimension développement urbain du Programme pour l'habitat	❑ Utilisation par les institutions et le public du rapport 2003 sur l'Etat des villes dans le monde, de la base de données statistiques sur les établissements humains et de la base de données sur les indicateurs urbains, attestée par le nombre de personnes consultant les sites Internet respectifs
2. Bon fonctionnement des réseaux de partenaires, des arrangements interorganisations et des forums de professionnels, aux fins d'échange d'informations sur les établissements humains	❑ Création du Forum urbain et nombre de nouveaux membres des réseaux nationaux et locaux d'observatoires urbains

**Objectif f) :** Contribuer à assurer la cohérence et la continuité des programmes du Centre sur les questions intersectorielles de politique générale (notamment l'équité entre les sexes et le renforcement des capacités), ainsi que de ses normes et instruments et de sa stratégie de l'information

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Intégration des questions d'équité entre les sexes et du renforcement des capacités dans les projets et programmes relatifs aux établissements humains	☐ Nombre de projets et programmes de pays appuyés par le Centre comportant manifestement une dimension équité entre les sexes et renforcement des capacités
2. Elaboration et application coordonnées de normes et instruments génériques pour le développement et la gestion des établissements humains	☐ Nombre de projets et de programmes de pays recourant aux normes et instruments mis au point par le Centre pour la planification et la gestion des établissements humains
3. Utilisation accrue des meilleures pratiques et d'autres produits d'information compilés par le CNUEH (Habitat)	☐ Nombre de personnes consultant les sites Internet «Meilleures pratiques» et «Débats d'habitat» du Centre au cours de l'exercice biennal

**Objectif g) :** Appuyer l'application des normes de bonne administration des villes, surtout auprès des autorités locales

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Capacité accrue des institutions nationales et régionales dans le monde à assurer une gestion des affaires municipales axée sur les pauvres	☐ Nombre d'institutions nationales et régionales encourageant ou appliquant des politiques de gestion des affaires municipales axées sur les pauvres
2. Institutionnalisation des mécanismes de consultation municipale pour concevoir des stratégies de développement des villes en Afrique, en Asie, en Europe centrale et orientale et dans les pays arabes	☐ Institutionnalisation de mécanismes de consultation municipale participatifs dans au moins dix villes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Europe centrale et orientale et des pays arabes  ☐ Nombre de villes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Europe centrale et orientale et des pays arabes mettant en œuvre des politiques visant à accroître la participation des citoyens, notamment les femmes, à la gestion municipale

E. Produits

16. Au cours de l'exercice biennal, les produits suivants seront réalisés au titre du sous-programme 2.

1. Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

i) Rapports prescrits par les organes délibérants :

a. Quatrième édition du répertoire des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des établissements humains.

ii) Rapports établis à l'initiative du Secrétariat :

a. Déclaration sur les normes de bonne administration des villes (révision);

b. Documentation pour la réunion du Forum urbain (2002).

2. Autres activités de fond

a) Publications périodiques prescrites :

i) Rapport sur l'Etat des villes dans le monde, troisième édition (2003).

b) Autres publications périodiques :

i) Bulletins trimestriels de la revue Les débats d'Habitat.

c) Autres publications non périodiques :

i) Instruments de gestion et de finances municipales à l'intention des villes;

ii) Document directif sur l'impact de l'urbanisation sur le développement rural;

iii) Instruments pour une bonne administration des villes, y compris indice permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie d'une bonne gestion des affaires municipales;

iv) Instruments relatifs à la prévention de la criminalité et à la réduction de la vulnérabilité urbaine, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des catastrophes;

v) Instruments de planification et de gestion environnementales en milieu urbain;

vi) Document directif sur l'agriculture périurbaine;

vii) Documents d'orientation/lignes directrices sur les questions intersectorielles de fond qui concernent les deux sous-programmes, telles que l'équité entre les sexes et la réduction de la pauvreté.

d) Séminaires prescrits par les organes délibérants et organisés par le secrétariat à l'intention d'utilisateurs extérieurs :

i) Deux consultations/séminaires avec les organisations issues de la société civile œuvrant dans le domaine des établissements humains (résolution 15/13, paragraphe 4 du dispositif, quinzième session de la Commission des établissements humains).

e) Supports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):

i) Base de données sur les villes représentatives, pour illustrer les bonnes pratiques dans le domaine de l'administration des villes;

ii) Bases de données fiables et d'accès facile contenant des indicateurs, des statistiques et d'autres informations sur le développement urbain et les tendances en la matière, ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation du volet développement urbain du Programme pour l'habitat;

iii) Bibliothèque consultable des meilleures pratiques et produits d'information connexes à l'intention du public.

3. Coopération technique

a) Services consultatifs fournis à la demande des gouvernements :

i) Services consultatifs visant à renforcer la législation et à améliorer la gestion et les finances municipales (fonds extrabudgétaires);

ii) Services consultatifs pour la coopération entre villes (fonds extrabudgétaires);

iii) Campagnes régionales et nationales sur l'administration des villes en coopération avec les partenaires, notamment l'Alliance des villes (fonds extrabudgétaires).

b) Projets opérationnels (nationaux, régionaux, interrégionaux) :

i) Projets opérationnels pour des villes plus sûres, la prévention et la gestion des catastrophes et la reconstruction des établissements humains (fonds extrabudgétaires);

ii) Projets opérationnels pour une meilleure planification et gestion de l'environnement au niveau local (fonds extrabudgétaires);

iii) Consultations entre villes sur le développement urbain durable démontrant les avantages d'une bonne administration des villes (fonds extrabudgétaires);

iv) Projets opérationnels à l'appui des stratégies de développement urbain en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe centrale et orientale et dans les pays arabes (fonds extrabudgétaires).

#### IV. APPUI AUX PROGRAMMES

##### A. Objectifs

17. Un certain nombre de services viendront appuyer l'exécution des deux sous-programmes, notamment : la planification, le suivi et l'évaluation du programme; la gestion financière et la mobilisation de fonds; la planification de la mise en valeur des ressources du humaines et le service des réunions intergouvernementales et interorganisations. Les services d'appui aux programmes sont assurés par la Division de l'appui aux programmes et par le personnel d'appui dans les bureaux régionaux et, pour ce qui est de l'appui administratif, par la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN). Les services fournis par l'ONUN sont la comptabilité, l'administration du personnel, les technologies de l'information et des services généraux, tels que contrats et achats. Les objectifs de l'appui aux programmes sont les suivants : premièrement, coordonner le processus de planification et d'établissement du budget du programme du CNUEH (Habitat) et garantir un suivi et une évaluation systématique de la réalisation du programme de travail; deuxièmement, veiller à une bonne gestion administrative des ressources du Centre; troisièmement, coordonner le service des réunions intergouvernementales et de la collaboration du Centre avec les Etats membres et les partenaires donateurs.

##### B. Réalisations escomptées et indicateurs de résultat

18. Les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat pour les activités d'appui aux programmes sont présentés dans les tableaux ci-après.

**Objectif a) :** Coordonner le processus de planification et d'établissement du budget du CNUEH (Habitat) et garantir un suivi et une évaluation systématiques de la réalisation du programme de travail

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Meilleure coordination de la planification et du suivi du programme de travail afin d'améliorer les mécanismes de prise de décision par les responsables et la planification stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Mise en évidence des synergies entre activités au titre du programme et mise à profit de celles-ci grâce à des mécanismes de coordination, y compris des équipes à composition souple</li> <li>❑ Etablissement en temps voulu de rapports précis sur l'exécution du programme à l'intention de l'équipe de direction d'Habitat et du Groupe des services centraux de contrôle et d'inspection du Bureau des services du contrôle interne;</li> </ul>
2. Mise en œuvre d'un plan bien coordonné pour s'assurer que toutes les activités au titre du programme sont évaluées sur un cycle de trois ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Evaluation complète de 50 % des principales activités au titre du programme de travail d'ici 2003</li> </ul>

**Objectif b) : Veiller à une bonne gestion administrative des ressources du CNUEH (Habitat)**

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Planification et utilisation plus rationnelles des ressources humaines	<input type="checkbox"/> Recours moins fréquent aux contrats à court terme
2. Planification et gestion plus efficaces des ressources financières	<input type="checkbox"/> Moindre recours à un financement fragmentaire à des fins particulières pour la réalisation du programme de travail
3. Meilleurs contrôle budgétaire et surveillance des dépenses	<input type="checkbox"/> Maintien des dépenses dans la limite des autorisations de crédit
4. Amélioration de la qualité et de la rentabilité des services administratifs fournis au Centre par l'ONUN	<input type="checkbox"/> Consensus avec l'ONUN sur le financement et les priorités, dans le cadre d'un accord sur le niveau de service
5. Meilleure usage des nouvelles technologies d'information et de communication au Centre	<input type="checkbox"/> Utilisation des meilleurs outils qu'offrent les technologies d'information et de communication dans le cadre des programmes et projets du Centre

**Objectif c) : Coordonner le service des réunions intergouvernementales et de la collaboration du Centre avec les Etats membres et les partenaires donateurs**

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Préparation efficace et rationnelle de la dix-neuvième session de la Commission des établissements humains et de la première session du Forum urbain	<input type="checkbox"/> Préparation en temps voulu de documents de qualité pour la dix-neuvième session de la Commission des établissements humains et la première session du Forum urbain et bonne coordination de ces réunions
2. Présentation rapide de rapports de qualité aux partenaires donateurs	<input type="checkbox"/> Respect des obligations et des délais en matière de présentation de rapports

**C. Produits**

19. Au cours de l'exercice biennal, les produits suivants seront réalisés au titre de l'appui aux programmes.

1. Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'expertsa) Service organique des réunions

i) Réunions et consultations informelles d'organes subsidiaires de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et des sous organes ou groupes de travail de ces organes subsidiaires :

a. Dix-neuvième session de la Commission des établissements humains (2003);

b. Première session du Forum urbain (2002).

b) Documentation à l'intention des organes délibérants

i) Rapports prescrits par les organes délibérants;

a. Rapports à la dix-neuvième session de la Commission des établissements humains sur les activités du CNUEH (Habitat) et rapports à l'intention de huit sessions du Comité des représentants permanents;

b. Rapport 2003 sur les activités opérationnelles (en anglais, arabe, espagnol et français).

2. Autres activités de fond

a) Missions d'aide et d'évaluation humanitaire et de la situation des droits de l'homme conduites par le secrétariat, appels à l'assistance internationale et missions de collecte de fonds

i) Plan de collecte de fonds pour l'exercice biennal et missions connexes.

b) Manifestations spéciales

i) Célébration de deux Journées mondiales de l'habitat dans le monde et manifestations connexes.

3. Services d'appui administratif

a) Gestion des ressources humaines

i) Recrutements, affectations et organisation des carrières;

a. Stratégie de mise en valeur des ressources humaines du CNUEH (Habitat);

b. Suivi du tableau des effectifs du Centre et recrutements.

b) Planification, budget et comptes du programme

i) Planification et établissement du budget programme :

a. Budget-programme pour l'exercice biennal 2004 – 2005.

c) Services centraux d'appui

i) Services relatifs aux technologies de l'information (communications et supports électroniques) :

- a. Coordination de l'appui technique aux systèmes informatiques et de communication du CNUEH (Habitat);
- b. Traitement et diffusion électroniques des publications techniques du Centre.
- 4. Services de contrôle interne
  - a) Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000 – 2001;
  - b) Rapport d'évaluation pour l'exercice biennal 2000 – 2001;
  - c) Rapports à la Commission des établissements humains et au Siège de l'ONU sur la mise en œuvre du programme de travail 2002– 2003, à New York;
  - d) Présentation des états financiers du CNUEH (Habitat) et d'autres rapports financiers, le cas échéant, à la Commission des établissements humains.

Annexe

LIENS ENTRE LES OBJECTIFS ET LES PRODUITS ET SERVICES ET  
RESPONSABILITES ORGANISATIONNELLES POUR LA  
REALISATION DES OBJECTIFS DES  
SOUS-PROGRAMMES

A. Division mondiale

1. Service du logement : sous-programme 1

Objectif a) : Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation

- i) Déclaration sur les normes de sécurité d'occupation (révision);
- ii) Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et projets connexes opérationnels dans toutes les régions;
- iii) Mémoires d'accord ou accords avec les organisations partenaires dans toutes les régions;
- iv) Publications, sur support imprimé ou sur Internet, et diffusion de documents directifs sur la sécurité d'occupation;
- v) Instruments pour la promotion de l'égalité des femmes en matière de statut d'occupation, en particulier en ce qui concerne les titres de propriété et le droit à l'héritage.

Objectif b) : Renforcement des capacités en matière de logement et de législation foncière et droit au logement

- i) Rapport sur les progrès accomplis dans l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes en matière de titres de propriété et de droit à l'héritage;
- ii) Lignes directrices sur la réforme des législations du logement;
- iii) Rapport sur la réalisation du droit au logement, y compris établissement d'un indice composite sur le droit au logement;
- iv) Guide juridique sur les différents régimes d'occupation, recensant les options en faveur des pauvres;
- v) Projets de renforcement des capacités, de création de réseaux et de démonstration visant à promouvoir la sécurité d'occupation dans les pays se relevant d'un conflit.

Objectif c) : Services de base et infrastructures

- i) Lignes directrices pour l'amélioration de la salubrité de l'environnement grâce à la rénovation des quartiers insalubres;

- ii) Pochettes de gestion et dossiers de formation pour améliorer l'accès aux services dans les établissements urbains des groupes à faible revenu, l'accent étant mis sur les interventions communautaires et la participation des petites entreprises du secteur privé;
- iii) Services consultatifs pour l'amélioration des services de base dans les villes petites et moyennes, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Objectif d) : Financement et crédit

- i) Atelier interrégional sur les systèmes de microcrédit pour les établissements destinés aux groupes à faible revenu;
  - ii) Services consultatifs sur les régimes de logement fondés sur l'initiative personnelle, le crédit au logement et les microcrédits pour la construction de logements destinés aux groupes à faible revenu, dans un contexte de sécurité d'occupation.
2. Service du développement urbain : sous-programme 2

Objectif a) : Campagne mondiale sur l'administration des villes

- i) Déclaration sur les normes de bonne administration des villes;
- ii) Campagnes régionales et nationales pour une bonne administration de villes en coopération avec les partenaires, notamment l'Alliance des villes;
- iii) Base de données sur les villes représentatives, pour illustrer les bonnes pratiques dans le domaine de l'administration des villes;
- iv) Instruments pour une bonne administration des villes, notamment indice permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie d'une bonne gestion des affaires municipales.

Objectif b) : Capacités locales en matière de décentralisation, de gestion et de finances

- i) Consultations entre villes sur le développement urbain durable démontrant les avantages d'une bonne administration des villes;
- ii) Instruments de gestion et de finances municipales à l'intention des villes;
- iii) Services consultatifs visant à renforcer la législation et à améliorer la gestion et les finances municipales;
- iv) Document directif sur l'impact de l'urbanisation sur le développement rural;

- v) Document directif sur l'agriculture périurbaine.

Objectif c) : Villes plus sûres et gestion des catastrophes

- i) Instruments relatifs à la prévention de la criminalité et à la réduction de la vulnérabilité urbaine, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des catastrophes;
- ii) Projets opérationnels pour des villes plus sûres, la prévention et la gestion des catastrophes et la reconstruction des établissements humains.

Objectif d) : Planification et gestion environnementales

- i) Instruments de planification et de gestion environnementales en milieu urbain;
- ii) Projets opérationnels pour une meilleure planification et gestion de l'environnement;
- iii) Services consultatifs pour la coopération entre villes.

3. Secrétariat urbain : sous-programmes 1 et 2

Objectif e) du sous-programme 1 : Suivi sur le plan mondial des tendances en matière d'établissements humains

- i) Bases de données fiables et d'accès facile comprenant des indicateurs, des statistiques et d'autres informations sur les conditions de logement et les tendances en la matière, ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation du volet logement du Programme pour l'habitat.

Objectif f) du sous-programme 1 : Questions intersectorielles de politique générale, questions thématiques et information

- i) Documents d'orientation et lignes directrices sur les questions intersectorielles de fond qui concernent les deux sous-programmes, telles que l'équité entre les sexes et la réduction de la pauvreté;
- ii) Bibliothèque consultable des meilleures pratiques et produits d'information connexes à l'intention du public;
- iii) Bulletins trimestriels de la revue Les débats d'Habitat.

Objectif e) du sous-programme 2 : Suivi sur le plan mondial des tendances en matière d'établissements humains

- i) Bases de données fiables et d'accès facile comprenant des indicateurs, des statistiques et d'autres informations sur le développement urbain et

les tendances en la matière, ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation du volet développement urbain du Programme pour l'habitat;

- ii) Documentation pour la réunion du Forum urbain (2002);
- iii) Rapport sur l'Etat des villes dans le monde, troisième édition(2003).

Objectif f) du sous-programme 2 : Questions intersectorielles de politique générale, questions thématiques et information

- i) Documents d'orientation et lignes directrices sur les questions intersectorielles de fond qui concernent les deux sous-programmes, telles que l'équité entre les sexes et la réduction de la pauvreté;
- ii) Bibliothèque consultable des meilleures pratiques et produits d'information connexes à l'intention du public;
- iii) Bulletins trimestriels de la revue Les débats d'Habitat.

B. Division de la coopération régionale et technique (bureaux régionaux)

Objectif g) du sous-programme 1 : Programmes et projets de logement et d'assainissement des quartiers insalubres

- i) Elaboration de programmes et politiques d'assainissement des quartiers insalubres en Afrique, dans les pays arabes, en Asie et en Amérique latine.

Objectif g) du sous-programme 2 : Programmes et projets d'administration des villes et de développement urbain

- i) Projets opérationnels à l'appui des stratégies de développement urbain en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe centrale et orientale et dans les pays arabes.

C. Division de l'appui aux programmes

Objectif a) : Planification, établissement du budget, suivi et évaluation du programme

- i) Budget-programme pour l'exercice biennal 2004 – 2005;
- ii) Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000 – 20001;
- iii) Rapport d'évaluation pour l'exercice biennal 2000 – 2001;
- iv) Rapports à la Commission des établissements humains et au Siège de l'ONU, à New York, sur la mise en œuvre du programme de travail 2002 – 2003.

Objectif b) : Gestion administrative

- i) Stratégie de mise en valeur des ressources humaines du CNUEH (Habitat);
- ii) Présentation des états financiers du CNUEH (Habitat) et d'autres rapports financiers, le cas échéant, à la Commission des établissements humains;
- iii) Suivi du tableau des effectifs du CNUEH (Habitat) et recrutements;
- iv) Rapport 2003 sur les activités opérationnelles (en anglais, arabe, espagnol et français);
- v) Célébration de deux Journées mondiales de l'habitat dans le monde et manifestations connexes;
- vi) Coordination de l'appui technique aux systèmes informatiques et de communication du Centre;
- vii) Traitement et diffusion électroniques des publications techniques du Centre.

Objectif c) : Service des réunions intergouvernementales et collaboration avec les partenaires

- i) Dix-neuvième session de la Commission des établissements humains (2003);
- ii) Rapports à l'intention de la dix-neuvième session de la Commission des établissements humains sur les activités du Centre et rapports à l'intention de huit sessions du Comité des représentants permanents, selon qu'il y a lieu;
- iii) Première session du Forum urbain (2002);
- iv) Plan de mobilisation de fonds pour l'exercice biennal et missions connexes.

-----